

## Compte Rendu du Conseil Municipal du 29 juillet 2020

*Etaient présents : F. PERN SAVIGNAC - D. COURDESSES – P. OGBURN – MC PHILIPPEAU - G. BOUISSET – G. TILLON – A. TARTINI – E. MILLET – M. JANNIN – J. VAYSSE – P. DAURE – G. DAVIER – P. SERAYSSOL – L. POURCEL – F. REVELLI*  
**Secrétaire de Séance : Georgette TILLON**

### **1) Épidémie COVID-19 : dégrèvement des 2/3 de la part communale de la CFE pour les entreprises concernées**

Madame le Maire informe l'assemblée que l'une des dispositions du 3<sup>ème</sup> budget d'urgence, présenté par le Gouvernement pour faire face à la crise de la COVID-19, prévoit la possibilité pour les communes d'accorder au titre de l'année 2020 un dégrèvement des 2/3 de la part communale de la CFE aux entreprises :

- Dont le chiffre annuel HT est inférieur à 150 000 000 d'euros,
- Qui exercent leur activité principale dans les secteurs relevant du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture, du transport aérien et de l'événementiel.

Elle précise que le dégrèvement accordé serait pris en charge par l'Etat à hauteur de 50 %.

POUR : 15

ABSTENTION :

CONTRE : 0

### **2) Réhabilitation du presbytère : subvention État DSIL**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 30 janvier 2020 relative à la demande de subvention auprès de l'État pour la réhabilitation du presbytère à hauteur de 359 748.40 €.

Le montant attribué dans le cadre du DSIL s'élèvera à 353 448 €.

Le plan de financement sera donc le suivant :

Montant total HT – Tranche 2	706 896.80 €
Subvention État	353 448.00 €
Subvention Conseil Départemental	134 801.42 €
Subvention Région	40 000.00 €
Autofinancement	178 346.98 €

POUR : 15

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

La séance est levée à 19 h 10.